

Label *Qualité français langue étrangère*

Commission interministérielle de labellisation

Jeudi 5 mars 2020 18h30 – 20h00

MESRI

1 rue Descartes

75 005 Paris

Salle L002

Compte rendu

1. Ordre du jour

1. Dossiers en attente
2. Demandes de dérogation
3. Réforme de la formation professionnelle (Qualiopi)
4. Critères de recevabilité du label
5. Auditeurs *Qualité FLE*
6. Réunion du conseil d'orientation du label
7. Séminaire annuel du label
8. Questions diverses
9. Date de la prochaine réunion de la commission

2. Participants

Présidente de la commission : Mme Sara Thornton, conseillère scientifique pour les formations, représentant Mme Anne-Sophie Barthès, directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

Mme Claire Extramiana, chargée de mission, délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), ministère de la culture ;

M. Baptiste Bondu, chef de pôle Pilotage des opérateurs et stratégies sectorielles, sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la direction de la culture, de l'enseignement, de la recherche et du réseau, direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international, ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Mme Caroline Mouton-Muniz, cheffe de projet label *Qualité français langue étrangère*, département langue française, FEI.

Excusée : Mme Juliette Salabert, responsable du département langue française, FEI.

3. Examen des dossiers en attente

4. Demandes de dérogation

Un centre privé basé en Nouvelle-Calédonie et un centre universitaire basé en métropole obtiennent une dérogation pour un nombre d'heures annuel inférieur au [minimum requis de 2 400 heures](#).

Lors de la réunion du 18 décembre 2019, la commission a accordé un report d'audit de 3 à 6 mois à deux universités. Ces deux universités ont confirmé les dates de l'audit de leur centre de FLE. Il sera organisé avant l'été 2020.

5. Réforme de la formation professionnelle (Qualiopi)

Le conseil d'administration de France compétences du 19 décembre 2019 a reconnu 7 instances de labellisation. Ces instances pourront délivrer la marque de certification « Qualiopi » au titre de leur propre démarche qualité.

Cette reconnaissance est valable pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2020, conformément aux dispositions de l'article R. 6316-4 du code du travail. Elle précise le périmètre d'intervention couvert par les 7 instances au titre de la certification qualité « Qualiopi ». Cette procédure s'inscrit dans le cadre de la loi relative à la *Liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018*. Celle-ci prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2021, pour accéder aux financements publics ou mutualisés, les prestataires de formation professionnelle, de bilan de compétences et de validation d'acquis d'expérience ainsi que les centres de formation d'apprentis devront faire l'objet d'une certification unique délivrée par un organisme certificateur accrédité par le Comité français d'accréditation (Cofrac) sur les bases d'un référentiel unique national.

La loi offre également la possibilité, pour répondre à certaines situations particulières, que cette certification soit délivrée par une instance de labellisation reconnue par France compétences, également sur les bases du référentiel unique national (RNQ).

Sur 11 demandes de reconnaissance, 7 labels sont retenus : Éduform, École de conduite, École de la 2^e chance (E2c), Atelier de pédagogie personnalisée (APP), Bilan de compétences (BIBC), Région Occitanie et *Qualité FLE*.

Pour faire suite à cette reconnaissance officielle, des aménagements ont été apportés au dispositif :

- ⇒ Mise en place d'un audit conjoint *Qualité fle* et *Qualiopi* sur la base du nouveau référentiel validé par le conseil d'administration de France compétences le 19 décembre 2019.
- ⇒ Des aménagements ont été apportés au référentiel du label afin de couvrir l'ensemble des exigences spécifiques à la formation professionnelle du RNQ. Condition *sine qua non* pour déposer notre demande de reconnaissance auprès de France compétences.

Ces nouvelles exigences concernent :

- ✓ la veille légale et réglementaire sur le champ de la formation professionnelle,
- ✓ la notion de référent handicap,
- ✓ la diffusion d'indicateurs de résultats,
- ✓ le respect des conditions de présentation aux examens,
- ✓ la sous-traitance et le portage salarial.

- ⇒ La durée de labellisation est de 3 ans.
- ⇒ Un audit de surveillance sera conduit à mi-parcours, entre le 14^e et le 22^e mois.
- ⇒ Un audit aménagé doit être organisé en 2020 pour les centres labellisés *Qualité FLE* candidats à *Qualiopi* et audités avant le 1^{er} janvier 2020.

Les audits de surveillance et audits aménagés peuvent se faire à distance sur preuves documentaires. Le périmètre de ces audits est limité à certains indicateurs du référentiel unique national (RNQ) : 9

indicateurs (communs) obligatoires + 6 indicateurs spécifiques à mettre en correspondance avec les critères concernés du référentiel du label *Qualité FLE*. Ces audits sont estimés à une demi-journée maximum.

Contrairement à notre procédure d'audit (un auditeur ne peut pas auditer deux fois le même centre), ces audits peuvent être confiés à un auditeur qui a déjà audité le centre. L'objectif étant d'auditer tous les centres qui ont besoin de *Qualiopi* avant le 31 décembre 2020.

- ⇒ *Qualiopi* est attribué à l'établissement dès lors que l'organisme de formation apporte les preuves suffisantes pendant l'audit que le processus qualité est bien commun à l'ensemble des actions de formation organisées.
- ⇒ Les EES accrédités par les 3 instances citées ci-après sont dispensés de l'obligation de certification *Qualiopi* car réputés satisfaire ses critères pour l'ensemble des formations qu'ils dispensent conformément à l'article 6 de la loi *Avenir professionnel* qui donne dérogation au HCERES, à la CTI et au CCESP (EESPIG). Ces établissements restent sur une durée de labellisation de 4 ans avec maintien du référentiel (en ligne sur le site du label) en application depuis le 25 mai 2018. Cette dérogation pose problème à certains collègues universitaires qui souhaiteraient *Qualiopi* pour une meilleure promotion de leurs cours de FLE auprès des entreprises.

6. Critères de recevabilité

FEI est régulièrement saisi par des nouveaux centres qui ont besoin du label pour se développer. Compte tenu de la situation alarmante de certains centres, la commission n'est pas opposée à un allègement du critère de recevabilité (critère 1) concerné. Elle souhaite néanmoins que ce point soit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil d'orientation du label.

7. Auditeurs *Qualité FLE*

- 9 nouveaux auditeurs suivront une formation à Sèvres du 17 au 19 mars 2020. Deux d'entre eux exercent dans les Drom-Com. Pour répondre à la demande, une dizaine d'auditeurs basés dans ces départements seront recrutés prochainement.
- formation IRCA : formation prévue en deux temps en mai et juin 2020.
- séminaire annuel des auditeurs : les 13 et 14 mai 2020.
- un atelier sera organisé courant avril afin de réfléchir avec les auditeurs, dans un premier temps, à la mise en œuvre d'un échantillonnage des formations lors d'un audit de renouvellement. Cet allègement de la procédure d'audit de renouvellement a été validé par la commission lors de la réunion du 18 décembre 2019. Des propositions seront faites aux membres du conseil d'orientation lors de la prochaine réunion.

8. Réunion du conseil d'orientation du label

Date fixée prochainement pour une réunion avant l'été 2020.

9. Séminaire annuel du label

Le séminaire aura lieu le 15 mai à Sèvres. Le programme de cette rencontre est en cours d'élaboration.

10. Questions diverses

Échantillonnage des formations lors de l'audit de renouvellement : en cours.

Coronavirus : forte inquiétude au sein des centres de FLE notamment ceux dont le CA relève en grande partie de la formation de groupes scolaires italiens. Nombreuses annulations dans certains centres.

TV5 Monde : l'émission Destination francophonie consacrée au centre de langue française de l'université Savoie Mont-Blanc labellisée *Qualité FLE* est diffusée depuis le samedi 29 février 2020 sur toutes les antennes de TV5 Monde.

DEFI métiers : présentation du label lors de la matinée dédiée aux 7 instances de labellisation reconnues par France compétences (plus de 500 inscrits).

11. Date de la prochaine réunion de la commission

Prochaine réunion fin avril ou fin mai 2020 selon calendrier des audits en cours de validation.